

## **BRUNO LE MAIRE - PRIMAIRES - PROGRAMME OUTRE - MER**

### **OPTION GENERALE**

Retour à une politique endogène de développement en stimulant l'emploi privé à partir des entreprises dans un contexte sécurisé.

#### **1- SECURITE**

La sécurité physique est devenue un paramètre du développement endogène des outre-mer

##### **Les mesures**

- Poursuivre et renforcer le plan de sécurité outre-mer du 27 juin 2016
- Adapter les zones de sécurité prioritaire (ZSP).
- Appuyer les actions et les initiatives des collectivités à travers les créations de CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) ou de CISP (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) dans les communes éligibles et non encore dotées de ces dispositifs.
- Redonner une vraie liberté d'action aux forces de sécurité intérieure en allégeant notamment les charges administratives et en facilitant la dématérialisation de procédures judiciaires. Il importe aussi de moderniser les réseaux de télécommunication.
- Accroître la coopération opérationnelle entre la gendarmerie, les douanes et les forces armées relevant du ministère de la Défense notamment dans les opérations menant au contrôle de flux, de lutte contre l'immigration irrégulière et de lutte contre les trafics.
- Renforcer la présence d'intervenants sociaux au sein des services de police et des unités de gendarmerie, mais aussi en donnant des effectifs supplémentaires aux forces de sécurité intérieure.
- Intégrer l'Outre-mer dans la lutte contre le terrorisme et notamment Mayotte. Ainsi un plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme doit être mis en place de manière efficace. Il importe notamment de discuter avec les représentants des cultes et notamment ceux du culte musulman afin de prévenir toute forme de radicalisation.

##### **Les moyens**

- Achat de nouveaux patrouilleurs pour la gendarmerie maritime pour chaque territoire d'Outre-Mer.
- En lien avec le plan sécurité Outre-Mer de 2016, donner aux forces de sécurité intérieure en Outre-Mer 210 adjoints de sécurité supplémentaires puis 300 postes supplémentaires entre 2017 et 2019.

L'ensemble de ces propositions fera l'objet d'un suivi précis par les services de sécurité concernés. Le dispositif législatif sera celui valable pour l'ensemble du territoire.

##### **Le coût**

- 10 nouvelles vedettes rapides à destination de la gendarmerie maritime coûteraient 12 M€ (sur la base des 24 vedettes achetées dans les années 2000 pour un montant dans 30 M€).
- Le coût total des nouveaux effectifs déployés dans les territoires d'Outre-Mer est estimé à 28,1 M€ par an.

- La rénovation des moyens de communications et la rénovation du parc informatique sont comprises dans le chiffrage de la modernisation des forces de sécurité intérieure (pour rappel : 100 M€ pour la modernisation de l'infrastructure réseau et 50 M€ pour le relais, les serveurs locaux et la mise à niveau du parc de machines).

Ces coûts seront supportés par l'augmentation des crédits accordés aux forces de sécurité (enveloppe générale de 400 M€ pour les personnels et de 570 M€ pour la modernisation des équipements).

## 2- ECONOMIE

- Approche spécifique de réduction du **coût du travail dans les DOM**
- **Expérimentation de taxation forfaitaire unique** dans un ou plusieurs DOM : entre 8 à 10 % en remplacement de l'ensemble des autres prélèvements (impôt sur les sociétés, sur le revenu, TVA, notamment).
- Remise à plat du dispositif de défiscalisation des investissements productifs neufs et du logement (1,3 Md€ par an) en :
  - renforçant l'encadrement des intermédiaires financiers
  - **réévaluant les taux de rétrocession** (avantage que consent l'investisseur au bénéficiaire ultra-marin exploitant de l'investissement défiscalisé)
  - **exigeant des objectifs de création d'emplois plus ambitieux** lors de l'agrément fiscal
  - **resserrant le type d'investissements éligibles sur les priorités de l'économie ultra-marine, notamment le logement social et intermédiaire.**

### Faisabilité

Des modifications législatives sur les régimes de défiscalisation seront effectuées dans le cadre du projet de loi de finances 2018.

L'expérimentation de la taxe forfaitaire unique nécessitera la mise en place d'une mission parlementaire pour en préciser le champ d'application (géographique, prélèvements concernés), prévenir les risques d'inconstitutionnalité et proposer un taux de taxation. **Application lors du projet de loi de finances 2019.**

### Coût

Les mesures fiscales qui seront mises en place le seront à **budget constant**.

La **baisse du coût du travail** sera engagée dans le cadre des efforts nationaux menés pour renforcer la compétitivité des entreprises. La part minimale (1,5 %) que représente la population active des DOM au sein de la population nationale justifie un **effort spécifique**.

## 3- EMPLOI DES JEUNES

### Propositions :

- Assurer l'adéquation entre les besoins et les dotations des collectivités en charge de la construction et du fonctionnement des établissements scolaires
- Initier, sur le modèle du programme « Cadres Avenir » expérimenté avec succès en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, avec les collectivités, la création dans chaque territoire d'un **groupement d'intérêt public « cadres avenir »** pour accompagner les jeunes bacheliers ultra-marins ayant un projet professionnel répondant aux priorités de développement de leur territoire.

## Procédure

Dans les deux cas, une mission d'étude devra permettre de cadrer les besoins et les périmètres d'intervention avec les collectivités. La Fédération des entreprises des outre-mer (FEDOM) devra également être associée à ces travaux.

## Coût

Les départements et régions d'Outre-mer consacrent environ 180 M€ par an à leurs établissements scolaires. Une majoration de 20 % de ces dépenses, financées par des dotations de l'Etat, représenterait donc entre 35 et 40 M€ par an de dépenses supplémentaires. Elles devront être accordées sous condition d'une maîtrise des autres dépenses de fonctionnement de ces mêmes collectivités, comme en métropole.

## 4- L'EUROPE

**Principe** : tenir compte de la spécificité des régions ultrapériphériques selon l'article 349 du Traité européen

### Application pratique attendue : les règles de la commande publique

**Actualité immédiate** : la révision en cours du règlement européen sur les aides d'Etat (règlement général d'exemption par catégorie ou RGEC) **qui** pourrait conduire à remettre en cause l'ensemble des régimes d'aides applicables dans les DOM.

### Propositions :

- **négoier la possibilité qu'une préférence territoriale soit ouverte dans le code des marchés publics** alors qu'aujourd'hui toute discrimination géographique est prohibée par le droit européen
- encourager l'Europe à poursuivre la politique ambitieuse qui a souvent été la sienne en matière de soutien au développement économique et social des DOM depuis 20 ans, mais en **systematisant les retours d'expérience et en ne remettant pas en cause les avantages acquis par les RUP** La France doit défendre **une réforme du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) qui tienne pleinement compte des spécificités des DOM**
- **obtenir que les accords commerciaux européens, comme les aides au développement, fassent l'objet d'une étude d'impact préalable spécifique aux Outre-mer**
- Pour que l'article 349 du TFUE trouve sa pleine application, il faudra que les règles de vote au Conseil européen évoluent sur ces questions. En effet, seuls la France, l'Espagne et le Portugal ont des territoires dits ultrapériphériques et ne peuvent constituer à eux seuls une minorité de blocage.

## Procédure

- Action diplomatique et portage politique fort en vue de faire évoluer la réglementation européenne.
- Maintien du calendrier en cours pour la négociation RGEC.
- Optimiser le Brexit pour réformer l'Europe en s'alliant aux pays disposant de RUP (Espagne, Portugal)
- Mobiliser les réseaux des collectivités locales et des entreprises des DOM à Bruxelles et, en particulier, **l'association Eurodom (dont l'objet est de représenter les régions ultrapériphériques françaises).**

## Coût

Ces mesures nécessitent des négociations diplomatiques et ne requièrent pas de budget spécifique.